



PROCEDURE LABELLISATION 2018-2020

Chaque Club peut télécharger via le site intranet de la FFSNW «Glis», www.ffsnw.org, les trois différents documents suivants:

- le formulaire des critères d'Éligibilité : *Doc E* à renseigner
- la Charte « labels FFSNW » comprenant les droits et devoirs des clubs labellisés, les modalités obtention/retrait et les dotations : *Doc C* à signer
- les formulaires des critères pour une ou plusieurs demandes de labels complémentaires au choix pour atteindre 1 étoile *, 2 étoiles ** ou 3 étoiles ** pour le label Loisir-Sport pour tous: au choix *Doc L1, L2, L3*, à renseigner

Ces 3 documents complétés sont à renvoyer à l'adresse suivante : m.okel@ffsnw.fr

Le 31 Mars 2018 : clôture des candidatures.

Entre le 31 Mars et le 30 Juin 2018 : instruction par la FFSNW, avec avis consultatif de la ligue intéressée et rendu de décision avec information aux clubs concernés.

La labellisation est accordée jusqu'en 2020, quelque soit la date de la demande, avec cependant un bilan annuel (durée variable de la labellisation en fonction de l'année de demande : durée maximum 3 ans.

La demande de labellisation EFW est facturée 45 euros.